



Revalorisation des retraites agricoles au 1^{er} novembre : La MSA sera au rendez-vous

Bobigny, 26 avril 2021

Le Premier ministre a annoncé la revalorisation des petites retraites agricoles à compter du 1^{er} novembre 2021. Cette revalorisation de 75 % à 85 % du SMIC net s'appliquera aussi bien aux retraités actuels qu'aux futurs retraités pour une carrière complète en tant que chef d'exploitation ou d'entreprise agricole. Elle sera versée par les caisses de MSA début décembre, au titre de la mensualité de novembre.

La MSA est pleinement mobilisée, aux côtés de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), pour mettre en œuvre cette mesure et sera au rendez-vous pour verser cette revalorisation à plus de 220 000 agriculteurs.

« Nous nous félicitons de cette avancée majeure pour le monde agricole que nous portons depuis plusieurs années. Nous serons prêts en novembre pour appliquer la revalorisation des petites retraites agricoles. »

Pascal Cormery, président de la Caisse centrale de la MSA

À propos de la MSA

Avec 26,9 milliards d'euros de prestations versées à 5,5 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.